

Un coffre plutôt que l'enfouissement pour les cuves de gaz du Loretto

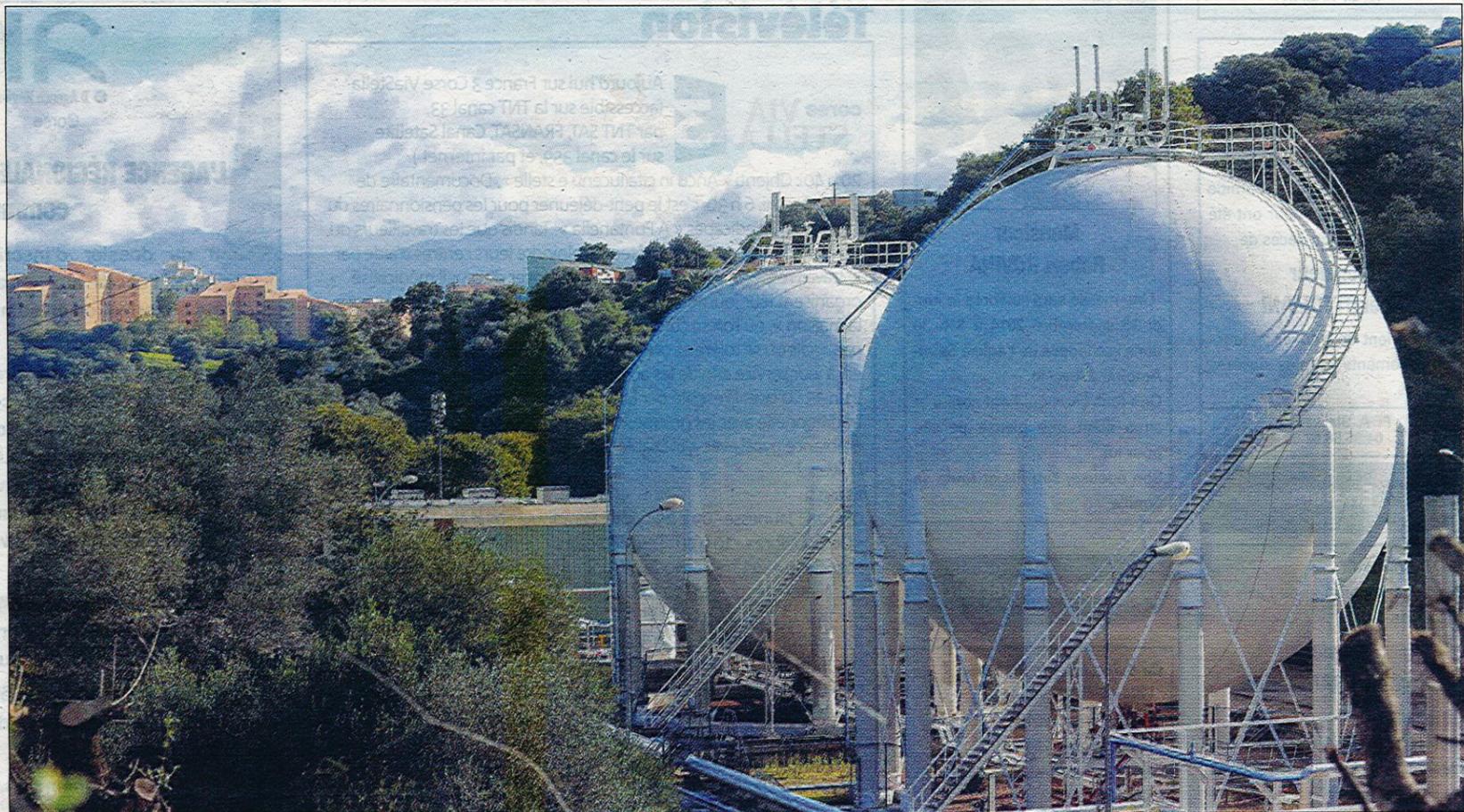
Dans le cadre de l'élaboration du Plan de protection des risques technologiques, GDF Suez a présenté lors d'une réunion publique la solution à ses yeux la plus pertinente pour réduire le risque Seveso...

Elles n'auront finalement pas droit à un enterrement de première classe. La réunion publique organisée mercredi soir dans les locaux du centre social Saint-Jean, dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention des risques technologiques lié à la station GDF Suez du Loretto, a permis d'en savoir un peu plus sur l'avenir du site. Après déménagement sur une parcelle limitrophe, les sphères aériennes alimentant le réseau ajaccien en air butané doivent en effet « disparaître » sous un coffrage. Une solution que l'exploitant estime la plus pertinente, tant au niveau de la sécurité qu'en terme technique, pour limiter l'impact de ces installations classées Seveso sur le territoire et sa population.

Pour faire le point sur le dossier, les trois principaux partenaires de cette opération sensible étaient naturellement de la partie. En l'occurrence, l'État, à travers le secrétaire général de la préfecture, Blaise Gourtay, EDF-GDF Suez, en la personne de son directeur général en Corse, Patrick Bressot, ainsi que la municipalité, représentée par le premier adjoint Stéphane Sbraggia. À leurs côtés, quelques précieux collaborateurs connaissant le sujet sur le bout des doigts.

Un plan et une doctrine

Car il fallait clairement un brin de pédagogie pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce chantier très encadré sur le plan réglementaire. Comme toute ville accueillant un établissement Seveso, la loi oblige Ajaccio à se doter d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). L'idée étant de protéger au mieux la population d'accidents auxquels le cas « AZF » a fourni une cruelle réalité. Depuis 2001, la loi s'est employée à accroître la sécurité



En 2020, les sphères aériennes de la station du Loretto ne seront plus en exploitation.

(Archives Corse-Matin)

des installations à travers diverses mesures techniques imposées aux exploitants. Mais, la mise en œuvre des PPRT correspond clairement à une nouvelle étape. Si la doctrine de ce type de document consiste à « résorber les situations préoccupantes héritées du passé et préserver l'avenir », il est aussi, de fait, un outil d'aménagement du territoire. L'un des objectifs affichés étant en effet de réduire le périmètre soumis à des risques élevés.

Ce qui, à l'entrée de la cité impériale, n'a rien d'anecdotique. Du fait de la localisation de la station du Loretto, plusieurs écoles, l'hôpital de Castelluccio ou encore de nombreuses habitations indi-

viduelles et collectives se situent à l'heure actuelle, à des degrés divers selon leur proximité du site, dans le périmètre exposé. Soit, ramené à une carte d'Ajaccio, un large cercle d'un rayon d'un kilomètre autour des sphères de gaz. Logiquement, le Plan local d'urbanisme a d'ailleurs pris en compte cette donnée. Au plus proche des installations, l'urbanisation a ainsi été gelée et la réalisation de nouvelles voies de circulation interdite...

Or, au détour du Plan de prévention des risques technologiques, l'affaire prend une dimension nouvelle, puisque les mesures destinées à protéger les populations montent encore d'un cran. Ce qui, traduit sur le

terrain, peut notamment aller jusqu'à l'expropriation des occupants des habitations les plus proches de la station du Loretto. Mais, la situation ne doit justement pas rester en l'état. Dans la perspective de l'élaboration du fameux PPRT, la municipalité, alors conduite par Simon Renucci, avait bataillé avec GDF Suez pour parvenir au meilleur accord possible. Tout en obtenant la garantie que la ville serait exempté de toute participation financière aux futurs travaux, l'exécutif municipal de l'époque avait pu annoncer l'enfouissement des deux sphères du Loretto.

Les cylindres ne passent pas...

Sur ce dernier élément, les études réalisées depuis par l'exploitant aboutissent à un scénario différent. « Plusieurs solutions ont été envisagées, a assuré mercredi Gilles Krief, directeur de projet chez GRTgaz. Celle consistant à opter pour des cylindres sous talus ne peut concerner que des sites en bord de mer, comme à Bastia. Les structures nécessaires, longues d'environ 80 mètres, ne peuvent être fabriquées sur site. Elles doivent être acheminées jusqu'à la station, depuis la côte, ce qui s'avère parfaitement impossible dans le cas du Loretto. »

L'enclassement des sphères, ce qui revient à construire autour d'elles de grosses carapaces contenant du sable, s'avère donc aux yeux de l'exploitant l'option

la plus performante à Ajaccio. « Dans ce cas de figure, les distances correspondant à ce que nous appelons les effets irréversibles passe d'un kilomètre à 105 mètres autour de la station », souligne Gilles Krief. Mais, on notera que cette solution implique nécessairement, pour des raisons techniques, une implantation sur une parcelle voisine appartenant au conseil général. Ce dernier, par l'entremise de Stéphane Vannucci, a donné son feu vert.

À terme, ce sont donc de nouvelles installations qui seront construites - dont le traitement paysager doit encore être défini afin de réduire leur impact environnemental -, ainsi que de nouvelles canalisations enterrées. Le tout pour un budget représentant 75 M€ à la charge de GDF Suez.

Reste maintenant à valider définitivement le projet. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ainsi que la direction départementale des territoires et de la mer passent actuellement à la moulinette les données fournies par GDF Suez. Par ailleurs, une autre réunion publique doit être programmée, car l'un des enjeux est de favoriser la concertation.

Côté calendrier, les protagonistes se sont fixés au maximum la fin 2015 pour approuver le plan de prévention des risques technologiques d'Ajaccio. Pour un début de chantier en 2017 et une entrée en fonction de la future station encadrée par la régle-

mentation, soit cinq ans plus tard, en 2020.

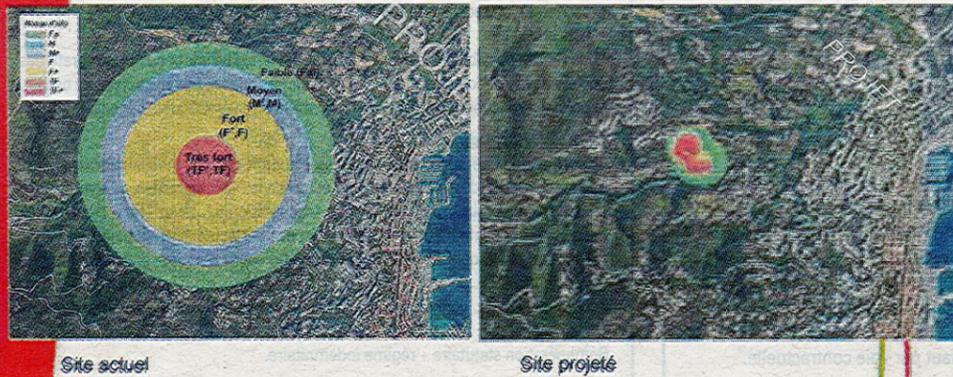
Nouvelles perspectives foncières

« Le meilleur compromis possible et un projet gagnant-gagnant », souligne le directeur général d'EDF-GDF Suez en Corse, Patrick Bressot. Du côté de la municipalité, la satisfaction était également de mise mercredi. « Nous allons vers un mieux évident en matière de sécurité de la population, note Stéphane Sbraggia. De plus, la réduction significative du périmètre impacté par les installations du Loretto va dégager du foncier potentiel et avoir un impact positif au niveau de notre plan de déplacement urbain. » Les conséquences méritent encore d'être affinées, mais de nouvelles possibilités d'aménagement, notamment au niveau du logement, devraient émerger. Et la construction du tronçon supplémentaire de la rocade tant attendue, jusque-là rendue impossible du fait de la réglementation Seveso, redeviendrait d'actualité.

Une bonne affaire pour la ville, sans doute. Cependant, de l'arrivée du gaz naturel à Ajaccio et en Corse, il n'a pas été question mercredi. Ce n'était pas l'objet de la réunion. Mais, après un tel investissement pour moderniser le Loretto et l'exploitation de l'air butané, cette option si emblématique reviendra-t-elle au goût du jour ?

SÉBASTIEN PISANI
spisani@corsematin.com

Comparaison des cartes d'aléas (même échelle)



Ce document non définitif donne une idée de la réduction du périmètre impacté par les installations Seveso d'Ajaccio en cas de mise en œuvre de l'enclassement des cuves de gaz du Loretto.

(Document GDF Suez)